



L'an deux mille dix-huit, le lundi 26 février 2018 à 20 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à Anizy-le-Château, conformément à l'article 2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Vincent Morlet, Président, adressée aux délégués des communes le mardi 20 février 2018.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Les délégués ont signé la feuille de présence en début de séance.

Délégués ayant pris part au vote :

Anizy-le-Château	Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS; Monsieur Roland SAMSON ; Monsieur Philippe LECLERE ;
Barisis	Monsieur Guy PERNAUT ;
Bassoless-Aulers	Madame Isabelle HERBULOT ;
Besmé	Madame Evelyne BOUILLON ;
Bourguignon-sous-Montbavin	Monsieur Gérard FEUTRY;
Camelin	Monsieur Francis BORGNE;
Chaillevois	Monsieur Alain GELEE ;
Champs	Madame Marie Angéline TENAILLON ;
Coucy-le-Château-Auffrique	Monsieur Jack DUMINIL; Madame Luminita LECAUX-ENACHE;
Crécy-au-Mont	Monsieur Vincent MORLET ;
Folembray	Madame Monique ALEXANDRE ; Monsieur Eric TOURNEMOLLE ;
Fresnes-sous-Coucy	Madame Aurore OSTER ; Monsieur Pascal FORET
Guny	Monsieur Quentin GUILMONT ;
Jumencourt	Madame Nicole LECOMTE ;
Landricourt	Monsieur Jacques MARTIN ;
Leuilly-sous-Coucy	Monsieur Eddy WARNIER ;
Lizy	Monsieur Christian ZAKRYENSKI;
Merlieux-et-Fouquerolles	Monsieur Jean Pierre PASQUIER ;
Montbavin	Monsieur Olivier CLERMONT ;
Pinon	Monsieur Christophe ANANIE ;
Pont-Saint-Mard	Monsieur Patrick VITU ; Madame Françoise DIAS ALVES ; Madame Elisabeth KIELT ; Madame Martine COLVEZ ;
Prémontré	Monsieur Jean Michel COOREVITS ;
Quincy-Basse	Monsieur Claude VENANT ; Monsieur Christian LEVEQUE ;
Royaucourt-et-Chailvet	Monsieur Christophe NAVARRE ;
Saint-Aubin	Monsieur Patrick TOUSSAINT ;
Saint-Paul-aux-Bois	Monsieur Michel CARBONNIER ;
SeLens	Monsieur Philippe PURNELLE ;
Septvaux	Monsieur Gilles GASTEL ;
Suzy	Monsieur Gilles GASTEL ;
Trosly-Loire	Monsieur Claude GADROY ;
UrceI	
Vauxaillon	
Vermetuil-sous-Coucy	
Wissignicourt	

Excusés et ayant donné pouvoir :

Monsieur Thierry LEMOINE à Madame Marie Angéline TENAILLON
Madame Sylvie BONJOUR à Madame Françoise DIAS-ALVES

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal FORET

Conseillers communautaires en exercice	55
Nombre de conseillers présents	38
Mandats de procuration	02
Votants	40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Picardie des châteaux

Délibération n°2018-018 : Désignation de délégués au syndicat Oise Aval Axonaise

Au 1er janvier 2018, l'ensemble des EPCI à fiscalité propre se voient attribuer d'office la compétence GEMAPI. Sur notre territoire, 2 syndicats possèdent déjà cette compétence : le syndicat du bassin versant de l'Oise Aval Axonaise et celui de l'Ardon et de la moyenne Ailette.

Aujourd'hui une commune de notre communauté de communes adhère au syndicat de l'Oise Aval Axonaise, Barisis.

Au 1er janvier, la communauté de communes va alors se substituer d'office et automatiquement à cette commune au sein de ce syndicat.

La communauté de communes doit alors nommer les délégués qui vont la représenter au sein de ce syndicat.

Le nombre de délégués, titulaires et suppléants, à nommer par la Communauté de communes est de 2 titulaires et 2 suppléants.

Se proposent:

Délégués titulaires : Christophe ANANIE et Guy PERNAUT

Délégués suppléants : Isabelle HOUSSET et Claude HENTZE

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider ces candidatures par un vote à main levée. Proposition acceptée à l'unanimité.

Ayant entendu cet exposé, en ayant débattu, et après en avoir délibéré

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide ces candidatures.

Autorise le Président à réaliser toutes les formalités subséquentes.

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif.

Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;

Au registre sont les signatures ;

A Pinon, le 26 février 2018
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Vincent MORLET

